

## PLANTES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

### *La reine des prés (Filipendula ulmaria)*

La reine des prés doit certainement son nom commun à son port altier. C'est une des fleurs sauvages les plus connues.

On la trouve en Europe, en Asie occidentale et centrale sauf dans la région méditerranéenne. En Belgique, la reine des prés est bien présente sauf dans les régions côtières.

En Région de Bruxelles-Capitale, elle représente un bio-indicateur des friches humides et de la qualité de leur eau, zones qui font l'objet d'une gestion écologique favorable à son développement.

Malgré une forte régression de sa population due à la disparition de ses habitats de prédilection, elle n'est pas considérée comme menacée en Europe.

Ses bienfaits sont multiples. La reine des prés, c'est aussi l'ancêtre de l'aspirine : c'est en effet de la spirée, le nom ancien de la plante, qu'est issu le terme d'aspirine.



© CC Lamiot

### COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

La reine des prés est feuillue et velue, elle mesure de 60 cm à 1,20 m. Sa tige est rougeâtre. Cette espèce est aisément reconnaissable grâce à la densité de ses nombreuses petites fleurs et à ses feuilles dentées et inégales. La feuille est de couleur vert sombre sur la partie supérieure et est feutrée de blanc sur la partie inférieure.



La reine des prés a de nombreuses petites fleurs blanches qui font songer à celles du sureau. Elles sont multiples et se déploient comme des ombelles, c'est-à-dire que les tiges des fleurs sont toutes rattachées au même point de la tige principale.

Les fruits contiennent les graines et apparaissent en grappe. Enroulés sur eux-mêmes, ils ont une forme de spirale, laquelle explique son ancien nom de spirée.

Elle fleurit du mois de juin au mois d'août. Cette floraison échelonnée, caractéristique de la reine des prés, en fait une source estivale de nectar, très précieuse pour les pollinisateurs comme par exemple les papillons. C'est pourquoi, il ne faut pas faucher les prairies humides en juin.



© CC Frank Vincentz, Thierry Pernot

## MODE DE REPRODUCTION

La reine des prés se multiplie spontanément dans son environnement. Les fruits sont disséminés par le vent ou par l'eau. Elle est pollinisée par les mouches, les abeilles et les papillons. Il est également possible de la faire se reproduire et de la cultiver dans son jardin pour lui donner un aspect sauvage et champêtre : par semis ou en divisant ses rhizomes (tiges souterraines) au printemps ou à l'automne.

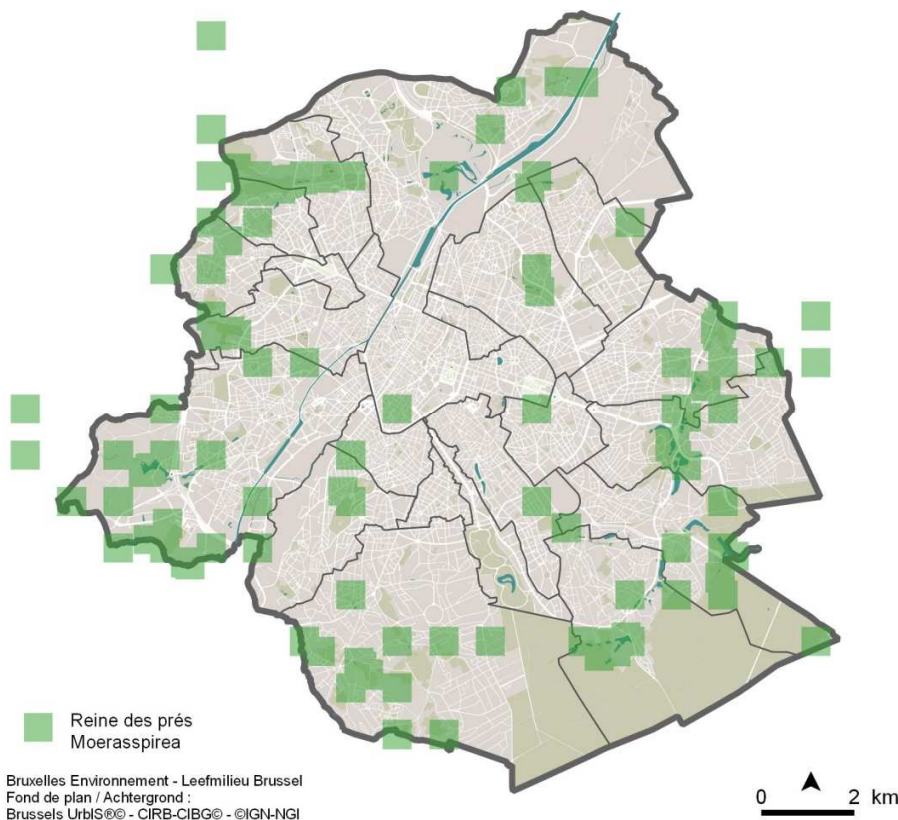
## DANS QUELS MILIEUX Pousse-t-elle ?

La reine des prés est une plante caractéristique des mégaphorbiaies (de mega, grand et phorbe, plante herbacée non graminéoïde), c'est à dire une zone de transition entre une zone humide et un milieu plus sec. La mégaphorbiaie typique est constituée d'une prairie dense avec une végétation variée telles que les roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces (1,5 à 3 mètres de haut), située en zone alluviale sur sol frais, non acide, plutôt humide (mais moins humide que les bas-marais et tourbières). Cette végétation joue un rôle écologique important : elle est très riche en éléments nutritifs et peut abriter ou nourrir une faune importante.



## RÉPARTITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Ce sont les vallées humides de la Région de Bruxelles-Capitale qui accueillent les principales stations de reine des prés ; au nord-ouest, la vallée du Molenbeek, les marais de Ganshoren et de Jette. À Anderlecht, elle est bien présente tout le long du Vogelzangbeek et de la vallée de la Senne. A l'est de Bruxelles, c'est la vallée de la Woluwe qui présente les plus belles stations. La reine des prés est également présente à la lisière de la forêt de Soignes, dans le domaine du Silex ou encore au Rouge-Cloître.



## LA PETITE HISTOIRE

La reine des prés était d'abord utilisée pour ses vertus aromatiques, décoratives mais pas seulement puisque la plante agrmente vins, hydromels, bières, tisanes depuis plusieurs siècles.

Au Moyen Age, elle était censée porter bonheur et on la retrouvait souvent dans les bouquets de mariées.

C'est à la Renaissance qu'on met en évidence ses vertus médicinales, et les médecins du XVI<sup>ème</sup> siècle l'emportent dans leurs trousse. La « spirée » soulage fièvre, douleurs articulaires et spasmes. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, des scientifiques parviennent à en isoler une substance nommée acide spirique et à synthétiser la molécule : l'aspirine naît à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle.



## PRESERVATION DES ESPECES

### Contexte européen

Deux directives européennes visent à préserver la biodiversité en Europe. On y trouve une information précise (listes) sur les différents types d'habitats et d'espèces à protéger. Les États membres ont été tenus de définir des zones de protection. En Europe, l'ensemble de ces domaines forment le réseau Natura 2000.

### Contexte en Région de Bruxelles-Capitale

En mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté l'Ordonnance relative à la conservation de la nature, qui transpose les directives européennes.

Objectifs : protéger, gérer, restaurer des populations d'espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats, mais encore d'autres habitats naturels et des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il s'agit en outre de prendre différentes mesures pour maintenir ou restaurer la qualité de l'environnement nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Bruxelles Environnement pratique une gestion différenciée. Elle intervient de manière adaptée sur les différents milieux naturels afin que la faune et la flore puissent se développer au mieux. Par exemple : fauchage des prairies et des bords des routes deux fois par an, aménagement des berges des points d'eau, éclaircissement des arbres (pour un apport de lumière), suppression des pesticides, etc. La forêt de Soignes fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, nécessaire au maintien de son micro climat et ainsi de sa biodiversité.

### La protection des espèces en Région de Bruxelles-Capitale :

Il existe deux types de protection pour les espèces :

- une protection liée à leur milieu (dans une Zone Natura 2000) ;
- une protection directe de l'espèce, quel que soit l'endroit où elle se situe (même dans votre jardin).

### Qu'implique le statut de protection pour chacun de nous ?

Il existe des mesures strictes pour protéger les espèces en Région de Bruxelles-Capitale. Il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner et détruire intentionnellement ces espèces dans leur aire de répartition naturelle et dans les zones où elles bénéficient de mesures de protection active ;
- détenir, transporter, faire le commerce ou échanger des spécimens prélevés dans la nature.

### Protection spécifique de la reine des prés :

La reine des prés bénéficie d'une protection liée à son habitat caractéristique : l'habitat Natura 2000 « mégaphorbiaies hydrophiles ».





## LA REINE DES PRÉS EN UN COUP D'ŒIL

<b>Famille</b>	Famille des rosacées. Cette grande famille cosmopolite comprend plus de 3.370 espèces : plantes herbacées vivaces, arbustes ou arbres tels que le sorbier, l'aubépine, le prunellier, l'églantier, la ronce commune, les fraisiers, les benoîtes, les potentilles, la pimprenelle, l'aigremoine, etc.
<b>Noms</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom latin : <i>Filipendula Ulmaria</i>.</li> <li>- Reine des prés, ulmaire, filipendule ulmaire ou spirée ulmaire.</li> <li>- Mais également belle des prés, barbe des chênes, barbe de bouc, fleur des abeilles, herbe aux abeilles, ormière, grande potentille, vignette...</li> </ul>
<b>Catégorie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plante indigène, sauvage « ancienne », herbacée vivace.</li> <li>- Très nectarifère.</li> </ul>
<b>Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prés, bois et fossés ou talus.</li> <li>- Zones humides, marécageuses ou le long des cours d'eau.</li> <li>- Milieu éclairé à mi ombragé.</li> </ul>
<b>Période de floraison</b>	Estivale, en juillet et août.
<b>Couleur de floraison</b>	Blanche, crème.
<b>Densité au m<sup>2</sup></b>	3-4 plants.
<b>Nature du sol</b>	Riche, basique ou moyennement acide, calcaire, humide.
<b>Mode de propagation</b>	Par graines ou par division de souches.
<b>Période de plantation</b>	Printemps ou automne.
<b>Maladies, ravageurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mildiou si le sol est sec et pauvre.</li> <li>- Sujet à la maladie des taches foliaires.</li> </ul>
<b>Risques</b>	Pas de risques connus.
<b>Espèces ressemblantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confusion possible avec la barbe-de-bouc (<i>Aruncus dioicus</i>).</li> <li>- Ressemblance entre les feuilles de la reine-des-prés et celles de l'orme champêtre.</li> </ul>



Les fleurs de la reine des prés et de la barbe-de-bouc peuvent être confondues - © CC Alain Bigou, John De Vos



*La feuille de la reine des prés à gauche est plus allongée – la feuille de l'orme à droite est aussi assez rugueuse  
CC Vatadoshu et Moinats*

## EN SAVOIR PLUS

[Les zones Natura 2000](#)

Directives européennes :

- [La directive « Oiseaux » de 2009](#)
- [La directive « Habitats » de 1992](#)

